

# Rôle triennal d'évaluation

## AVIS PUBLIC

Est donné, par le soussigné, Directeur - Général et Greffier-Trésorier,

**QUE** le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024 de la Ville de:

Métis-sur-Mer, 138, rue Principale a été déposé au bureau de la municipalité concernée entre le 15 août et le 30 septembre 2022 ;

**QUE** toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la Fiscalité municipale,

**AVIS** est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2023 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à :

MRC DE LA MITIS  
1534, boul. Jacques-Cartier  
Mont-Joli (Québec) G5H 2V8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de La Mitis, et

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 309-2017 de la MRC de La Mitis et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Stéphane Marcheterre,  
Directeur-Général et Greffier-Trésorier